

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 10 JUIN 2024

Le 10 Juin 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 4 Juin 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
Mme SEGUIN	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme MUSETTI Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme BASQUE	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BEDONCHEL Conseiller M <sup>al</sup>
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme ROHEL	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CADRET	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. CHAPPELLAN Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. RASCAR et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

### **RAPPORTEUR** : Jean-Claude LAPARLIERE

**397 - OBJET** : Effacement de dette à la suite d'une décision de la commission de surendettement de la Banque de France – Budget annexe de l'eau

M. le Maire informe le conseil, que le Service de Gestion Comptable de Pauillac, nous a fait parvenir un dossier d'effacement de dette d'un contribuable Lesparrain, pour un montant de **405,99 €** sur le budget annexe Eau.

À la suite d'un avis favorable de la commission de surendettement de la Banque de France, la commune se doit d'effacer cette dette.

Il est donc proposé à l'assemblée d'effacer la dette d'un montant de **405,99 €** d'un contribuable lesparrain et d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la présente décision.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À L'UNANIMITÉ**

- ☞ Approuve l'effacement de la créance sus citée d'un montant de **405,99 €** sur le budget annexe Eau,
- ☞ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6542 du budget annexe Eau 2024,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente décision.



Pour copie conforme  
Le Maire

**Bernard GUIRAUD**

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409- 20240610-397-DE  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Publié ou notifié le 11/06/2024